



de  
**COMBRONDE**



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

**DÉLIBÉRATION**

DATE DE LA CONVOCATION : 05/09/2023  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE POUVOIRS : 4

ABSENT : 1

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 17

Monsieur le Maire : Alain ESPAGNOL, Président

**Sont présents** : Mmes BERTIN Christine, PORTIER Murielle, MAZUEL Leslie, RICHARD Nathalie, LAMBERT-DROUGAT Lactitia, Mes POUZADOUX Jean-Paul, GRIVOTTE Jean-Michel, ONZON Etienne, AUBRY Didier, MARRET Renaud, LAPARRAT Patrick, MOULIN François.

**Absents excusés** : Mme PERRET Delphine ayant donné pouvoir à Renaud MARRET, Mes PEREIRA Stéphane ayant donné pouvoir à Didier AUBRY, NONY Sébastien ayant donné Patrick LAPARRAT, PENAUD-POLGE Camille ayant donné pouvoir à Etienne ONZON

**Absent** : M. LABOISSE Dominique

**Secrétaire de séance** : Mme PORTIER Murielle

**LOCATION DES SALLES COMMUNALES – TARIFS A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 - N° 63-2023**

Lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de proposer une nouvelle tarification pour les salles communales disponibles à la location : la MdA (maison des associations) et la MdP (maison du peuple).

Il est proposé que la priorité des réservations reste aux associations locales sous condition de réservation lors de la réunion qui se déroule début septembre.

Pour la maison du peuple, le tarif été / hivers est supprimé et remplacé par un tarif unique au WE de 300.00€ et 100.00 € par jour durant la semaine.

Pour la maison des associations, la location ne pourra se faire que si plus de 60 personnes sont attendues. En dessous, il sera proposé l'utilisation de la maison du peuple, si elle est libre. La MdA reste gratuite aux associations combrondaises mais la gratuité se limite à deux utilisations dans l'année civile. Il ne sera plus possible de réserver seulement une partie de la MdA. La location englobe la grande salle, la cuisine et le bar et coulera 300.00€ pour la journée en semaine et 1 000.00€ pour le week-end (selon les disponibilités du planning, la possibilité d'un état des lieux et d'un nettoyage entre deux locations).

La location des deux salles sera aussi ouverte aux combrondaises et aux extérieurs (habitants, associations et entreprises).

Enfin, comme il a été constaté une augmentation des détériorations du matériel (rangés malgré la casse, sono déréglée) ou sa disparition belle et bien, il est proposé de diviser en deux portions les



chaque de caution. La première partie sera rendue au locataire dès la fin de location si la salle est rendue dans un état de propreté satisfaisant et sans dégât apparent. La deuxième partie sera rendue une semaine voir deux ou trois semaines après constatation du bon état du matériel.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et une voix contre :**

- **DE VALIDER les tarifs de location des salles à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme ci-dessous :**

	Maison des Associations	Maison du Peuple
Tarif pour une journée de location en semaine	300.00 €	100.00 €
Tarif pour un WE de location	1 000.00 €	300.00 €
1 <sup>ère</sup> partie de la caution concernant le ménage, l'enlèvement des ordures,	300.00 €	200.00 €
2 <sup>ème</sup> partie de la caution concernant la détérioration du bâtiment, du matériel prêté (y compris réglage des sonos)	1 200.00 €	200.00 €

- **DE PRECISER qu'un arrêté du maire précisera la liste des réservations faites avant le 13 septembre et pour 2024 qui bénéficieront du tarif actuel à la fois pour la MdA et pour la MdP,**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

- Au registre sont les signatures.
- Pour copie certifiée conforme,
- Le Maire – Alain ESPAGNOL

